



**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 16 septembre 2024

Nos réf : CA n° CAC-PALE-DAG-2024-20226
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **26 septembre 2024 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Arrêté du Président rapporté au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Convention de participation financière pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial du Cotentin
- 2 - Révision des attributions de compensation libres 2024
- 3 - Rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour 2024
- 4 - Convention pour le soutien à la construction du nouvel internat du Centre Hospitalier Public du Cotentin - Avenant n°1
- 5 - Dispositif Cotentin Proximité - Adaptation du financement
- 6 - La patinoire communautaire - Orientations relatives aux sites d'implantation
- 7 - La Patinoire, une compétence communautaire
- 8 - Budget annexe activités commerciales tourisme (40005/04) clôture au 31 décembre 2024
- 9 - Admissions en non valeurs et créances éteintes - Reprise de provisions sur le budget principal et le budget annexe développement économique locations M57 - Gros entretien Port Diélette - Reprise de provisions
- 10 - Décision modificative n°1 - Budget principal et budgets annexes
- 11 - Garantie d'emprunt relatif au financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de Colombelles par la SPL NORMANTRI auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
- 12 - Garantie d'emprunt relatif au financement de la réalisation d'un centre de tri interdépartemental sur la commune de Colombelles par la SPL NORMANTRI auprès de la Caisse des dépôts et consignations
- 13 - Acte d'acceptation de cession de créances professionnelles de la SPL NORMANTRI
- 14 - SPL Normantri - Rapport d'activités année 2023
- 15 - Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2023
- 16 - Déploiement d'une stratégie foncière communautaire afin de répondre aux besoins de développement du territoire et faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols
- 17 - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire de Douve-Divette

- 18 - Demande de renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la « Carrière du Bois de la Roquette » située sur le territoire de la commune de Briquebec-en-Cotentin ainsi que l'exploitation d'installations de traitement de matériaux et le défrichement d'une partie des terrains
- 19 - Délibération précisant les modalités de mise à disposition du public concernant la modification simplifiée n°2 de Les Moitiers d'Allonne
- 20 - Délibération précisant les modalités de mise à disposition du dossier au public concernant la modification simplifiée n°1 de Saint-Vaast-la-Hougue
- 21 - Raccordement électrique du parc éolien en mer Centre-Manche 1 - Consultation administrative
- 22 - Validation de la nouvelle politique tarifaire du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin
- 23 - Tarifs exceptionnels pour le Podium
- 24 - Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements de 3F Normandie - Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 25 - PLH 2022/2027 - SA HLM Les Cités cherbourgeoises - Construction de 16 logements - Rue de la Fonderie - Cherbourg-en-Cotentin - Aide au logement social
- 26 - PLH 2022/2027 - Logimanche - Construction de 20 logements - Zac les jardins de l'Agora - Cherbourg-en-Cotentin - Aide au logement social
- 27 - PLH 2022/2027 - 3F Normandie - Construction de 62 logements - Zac les jardins de l'Agora - Cherbourg-en-Cotentin - Aide au logement social
- 28 - PLH 2022-2027 - Programmation 2023 - Opérations de construction de logements locatifs sociaux par Presqu'île Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Aide forfaitaire au logement social
- 29 - PLH 2022-2027 - Programmation 2023 - Opérations de construction de logements locatifs sociaux par la SA HLM du Cotentin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Aide forfaitaire au logement social
- 30 - Protocole d'accord concernant la concession du Port Diélette
- 31 - Pôle de proximité des Pieux – Port Diélette – Protocole de coopération avec la Direction régionale des Douanes de Caen
- 32 - Pôle de Proximité des Pieux - Port Diélette - Fixation des tarifs d'outillage et droits de port 2025
- 33 - Pôle de proximité des Pieux - Port Diélette - Fixation des tarifs d'utilisation du site du Beuzembec et autres sites portuaires hors DPM
- 34 - Pôle de proximité des Pieux - Port Diélette - Révision du bail commercial applicable à la partie bar-restaurant du bâtiment Le Raz Blanchard
- 35 - Mise en œuvre des travaux d'aménagements bocagers - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les planteurs
- 36 - Mobilités : rapport annuel délégataire 2023
- 37 - Mobilités : Conventions de Transfert de Maîtrise d'ouvrage - Réalisation des stations intermodales
- 38 - Mobilités : dépenalisation du stationnement payant - Convention de reversement du forfait post-stationnement
- 39 - Rapport annuel des délégataires 2023 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 40 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2023 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin
- 41 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité de la Mer - Rapport du délégataire pour l'exercice 2023
- 42 - Terre Bleue le Cotentin - Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du musée océanographique de la Cité de la Mer - Avenant n° 1
- 43 - Cotentin Terre Bleue - Rapport annuel 2023 du délégataire "Arrivée de la Rolex Fastnet Race"
- 44 - Cotentin Terre Bleue - Soutien au délégataire en charge de l'Arrivée de la Rolex Fastnet Race à Cherbourg en Cotentin pour les éditions 2025 et 2027
- 45 - Association Arrivée FASTNET CHERBOURG - Désignation des représentants
- 46 - Immobilier d'entreprise - Fixation du loyer d'un bâtiment d'activité
- 47 - Rapport d'activité 2023 - SPL développement touristique
- 48 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 13
- 49 - Délégations de pouvoir au Bureau et au Président - Modification n°8
- 50 - Fixation d'un loyer - Locaux Ex-SDIS à Les Pieux Parcelle AN16
- 51 - Régime Indemnitaire

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vue des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans les règlement intérieur .

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 26/09/2024**, pour le motif suivant :

.....

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (*)

je donne **procuration** à afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante** siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

() 1 Seul choix possible**